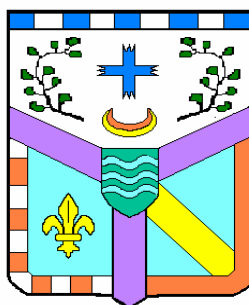
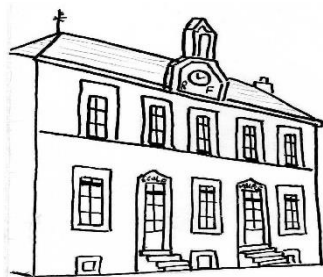


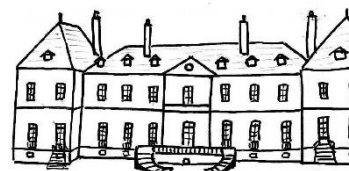
LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La Vie communale
- Les Associations
- Moments de détente
- Etat civil - Infos pratiques

Décembre 2018 - N° 33





2019

Toute l'équipe du Perciquois
vous présente ses meillleurs
voeux pour la nouvelle année

LE MOT DU MAIRE

A l'occasion de la nouvelle année, le conseil municipal, le comité de rédaction de ce périodique et moi-même vous souhaitons une année heureuse et pleine de réussite dans vos projets.

Comme tous les ans, 2018 a connu son lot de travaux et de transformations dans la commune :

- Aménagement de la place de la mairie-école qui a permis de sécuriser la partie piétonne tout en donnant une touche esthétique à notre bâtiment communal.
- Protection de la citerne de gaz à la salle des fêtes.
- Installation de voirie rue des cours afin de diriger les eaux de pluie.
- Remplacement du motoculteur, l'ancien ayant fait son temps.
- Rénovation de la façade de la salle des fêtes.
- La voirie n'a pas été oubliée. Une nouvelle couche d'usure a été appliquée route de la Sogne et rue du château d'eau. Une partie de l'assainissement pluvial de la route de la Sogne a été nettoyé. Ces travaux de voirie ont été réalisés avec la participation de la communauté de communes.

C'est la troisième année que l'ensemble mairie-école connaît des rénovations-transformation. En 2016, ravalement du bâtiment. En 2017, travaux d'accessibilité. En 2018, aménagement de la place. Le coût total de ces travaux s'est élevé à 114 500 €. Les subventions accordées ainsi que le remboursement de TVA s'élèvent à 82 500 €. C'est donc un solde résiduel à charge de la commune de 32 000 €. Les aides de l'état et du département ont donc représenté 72% de ces travaux, le coût communal quant à lui représente 28%. L'ensemble de ces travaux a été décidé et voté à l'unanimité par le conseil municipal. Nous remercions les entreprises qui ont réalisé ces différents travaux. Le résultat esthétique est le reflet de nos espérances. Il est à noter que pour cette même période les taxes ont été contraintes : (2015 :0%, 2016 :0%, 2017 :+2%, 2018 :0%).

Dans le même registre, et ceci par mesure de sécurité, a été installé un troisième « stop » au carrefour de la rue Albert JOLY et de la petite rue. Il ne faut pas oublier qu'une trentaine d'enfants emprunte régulièrement cette zone.

Depuis début novembre, M. Tony MARCHIELLI s'est installé à Percey dans le bâtiment de l'ancien contrôle technique et a ouvert un atelier d'entretien et restauration de véhicules anciens et de mécanique automobile. Nous lui souhaitons pleine réussite au sein de notre commune.

Courant du mois d'octobre, les services du département ont réalisé des travaux de maintenance sur le pont de la rivière Armançon. Des pierres ont été remplacées, des joints refaits et les piles nettoyées. Une attention plus particulière est menée sur les différents ouvrages de franchissement dans le département.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la collecte et le transport des ordures ménagères seront réalisés toutes les 2 semaines. Ce changement, décidé par la communauté de communes, est lié à la diminution des volumes de déchets collectés. L'évolution des consignes de tri, le comportement citoyen des habitants et le compostage à domicile contribuent à réduire un peu plus les déchets ménagers. La volonté des élus de la CCSA de maintenir des coûts de fonctionnement raisonnables, a conduit à réduire la fréquence de passage ce qui permet de diminuer le prix annuel du service de 100 000 €. Cette économie devrait entraîner une baisse du taux de la taxe sur les ordures ménagères d'environ 5%.

Enfin, je voudrais remercier pour leur présence tous ceux qui ont participé à la cérémonie du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre, en particulier les nombreux enfants.

Avant de conclure ces quelques propos, je tiens à vous présenter à nouveau tous mes vœux de bonheur, de prospérité et de santé pour l'année 2019.

Daniel BOUCHERON

REUNIONS DU CONSEIL

Réunion du 26 septembre 2018 :

↪ Reprise du patrimoine des zones artisanales par la Communauté de Communes Serein et Armance : La commune de Percey est concernée par le transfert de la ZAE du Poirier Rouge à la CCSA. Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCSA. Les terrains de la ZAE de Percey seront rachetés au prix du marché soit 4 €HT le m² (soit 35 160 € HT pour 8790 m²).

↪ Modification des statuts de la CCSA : «Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations» (GEMAPI). Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts.

↪ Travaux 2018 : Présentation devis

- Place de la mairie : il est prévu quelques compléments.
Eclairage mairie – FM EGI 1 291,00 € HT soit 1549,20 € TTC
Enduit muret – DA SILVA STEPHANE RAVALEMENT 828 € HT soit 993,60 € TTC
- Remplacement des vitrines d'affichage qui ne permettent plus la lecture des documents officiels. Il est proposé de racheter et d'installer de nouvelles vitrines sous l'abribus de la place de la mairie, afin de les préserver des intempéries, et de permettre un meilleur confort aux lecteurs. Les conseillers donnent leur accord à la majorité quant au choix de l'abribus.
La société EQUIP'BURO est retenue (1 089,75 € HT soit 1 307,70 € TTC)
- Le motoculteur actuel est en fin de vie. Il est devenu nécessaire de le remplacer avant de faire face à des réparations coûteuses.
Le GARAGE LEMONNIER est retenu (2 162,54 €HT soit 2 595,05 € TTC).

↪ Décision modificative : Nécessité d'ajuster les comptes d'investissement pour passer les écritures comptables relatives au paiement des différents travaux en cours, et autres dépenses. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative.

↪ Paiement des frais de scolarité 2017/2018 RPI

- Transport scolaire méridien : Les coûts de transport 2017/2018 s'élèvent en reste à charge de 33 511 € ce qui fait un coût pour notre commune, au prorata du nombre d'enfants, de **5 924 €**.
- Cantine : Les coûts de cantine 2017/2018 s'élèvent en reste à charge à 13 850,80 €, ce qui représente un coût, pour notre commune, au prorata du nombre d'enfants, de **2 717.80 €**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise monsieur le maire à payer ces dépenses.

↪ Travaux 2019 : Dans le but de préparer le budget 2019, présentation de divers devis déjà disponibles.

- Locaux techniques du cantonnier : Couverture, ravalement
- Aménagement de la place de la mairie : Bancs, jardinières
- Voirie : Bordurage
- Contrat canal : la commune peut prétendre à une subvention de 40% pour l'aménagement de l'espace derrière la salle des fêtes. La Région a retenu notre projet.
- Chemins de randonnées : La CCSA subventionne le balisage des chemins. Il est envisagé une unité entre les communes de Percey, Butteaux et Soumaintrain. Tous les frais d'investissement liés à ces chemins de randonnées sont pris en charge à 100% par la CCSA.

↪ Informations diverses :

- Panneau « STOP » place de la mairie (arrêté du maire) : Afin de sécuriser le carrefour de la place de la mairie (rue Albert Joly et Petite Rue), il sera rajouté un panneau STOP sur la Petite Rue. Les conseillers à la majorité autorisent la pose de ce panneau supplémentaire.

- Centre de Première Intervention (CPI) : Projet du SDIS de faire dépendre la défense incendie de Percey par le CPI de Villiers-Vineux, en 1^{ère} intervention et en complément du CPI de Saint Florentin.
- Rus : un courrier sera envoyé prochainement aux propriétaires et exploitants pour entretien des rus par les riverains, selon l'article L215-14 du code de l'environnement.
- Entrées charretières : un courrier sera envoyé prochainement aux exploitants pour rappeler la nécessité d'entretenir les entrées charretières, afin de faciliter l'écoulement des eaux dans les fossés.
- Divers :
 - Nettoyage derrière les préaux de l'école : le travail a été fait. Nous remercions M. Claude PIROELLE.
 - Evolution du foncier communal : un tableau montre l'évolution à la baisse des recettes depuis 4 ans pour la commune et une taxe foncière qui augmente.
 - Délit de prise illégale d'intérêt : une note d'information est distribuée aux conseillers municipaux.
 - Des buses sont bouchées au niveau du chemin longeant le 9 rue des Milleries.

Réunion du 8 novembre 2018 :

✚ Désignation d'un délégué à la commission de contrôle électoral : Cette commission sera composée de ce dernier, d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance. Le conseil municipal à l'unanimité désigne M. Daniel BONNETAT pour cette mission.

✚ Désignation d'un délégué pour la lutte contre l'ambrosie : L'Ambrosie est une plante très allergène qui se développe rapidement hors de son écosystème d'origine (Allier, Val de Loire) et vient coloniser nos territoires. *

M. le Préfet, par un arrêté du 10 juillet 2018, a décidé l'obligation générale de prévention et de destruction de ces plantes. A cet effet, il demande à chaque commune de désigner deux référents (un élu et un employé technique) ayant pour mission de localiser et de signaler les plantes. Pour les communes non touchées la mission consistera à une opération de vigilance.

Le conseil désigne à l'unanimité, Messieurs PIROELLE, VALLET et BAILLY, membres de l'assemblée communale et M. HILMANN, notre employé technique pour assumer ces missions. Une fiche descriptive leur sera fournie. Celle-ci est consultable sur le site internet de la commune (www.percey.fr) et disponible en Mairie.

✚ Paiement des frais de scolarité 2017/2018 RPI maternelles :

- Les coûts de maternelle pour l'école de La Chaussée 2017/2018 s'élèvent, en reste à charge, à 32 941,64 € ce qui fait un coût pour notre commune, au prorata du nombre d'enfants, de **5 823,02 €**
- Les coûts de maternelle pour l'école de Butteaux 2017/2018 s'élèvent, en reste à charge, à 21 731,46 €, ce qui fait un coût pour notre commune, au prorata du nombre d'enfants, de **3 841,42 €**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à payer ces dépenses.

✚ Participation aux frais de la cantine 2018/2019 RPI – Part communale et part des parents :

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les deux autres communes du RPI afin de discuter de l'évolution des différents coûts, à savoir une recherche d'économie à compter de l'année 2018/2019.

Les frais scolaires de l'école maternelle de La Chaussée devraient être réduits d'environ 6000 €.

Les frais de transport du RPI devraient être réduits d'environ 3000 €.

La participation de la commune de Percey, à la cantine, pourrait s'élever à 1,75 € par enfant/repas contre 2,32 € pour l'année 2017/2018.

La participation des parents, se traduirait par une augmentation de 0,70 € par repas/enfant.

L'augmentation est due à la fin de la prise en charge des contrats aidés par l'Etat, ce qui entraîne dans un premier temps une baisse des aides de 6000€ et pour l'année suivante de 7000 €, c'est-à-dire une baisse globale des aides de 13 000 €.

Dans le cadre d'un accompagnement social des habitants de la commune de Percey, Monsieur le maire propose que la commune participe pour 1,90 € par enfant/repas à compter de la rentrée 2018/2019. Ce qui devrait entraîner une moindre augmentation des coûts des repas pour les parents. La participation des parents, se traduira par une augmentation de 0,60 € par repas/enfant au lieu de 0,70€ comme prévue initialement.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte et charge le maire de la mise en œuvre au sein du RPI.

↳ Subvention : L'école de Flogny la Chapelle projette un voyage de 5 jours à la neige. Un enfant de la commune de Percey y étant scolarisé, à la demande de l'école de Flogny et compte-tenu du coût élevé (20 206 € pour 48 élèves), monsieur le maire propose que la commune participe au financement. Le conseil municipal à la majorité accepte le versement d'une subvention de 100 €, sous réserve de la participation de l'enfant de la commune de Percey, au voyage scolaire.

↳ Informations diverses :

- Germin'kids : un tableau de la répartition des communes d'habitation des enfants accueillis est présenté. 18 enfants de la commune de Percey utilisent régulièrement les services de l'association.
- Place de la mairie : un tableau de la répartition des coûts des travaux et des subventions est présenté. La commune a été subventionnée à hauteur de 60,3% du coût total des travaux.
- Ecole : l'Etat subventionne un projet d'équipements numériques afin de moderniser les écoles. Le projet de l'école de Percey a été retenu. Le conseil autorise Monsieur le maire à prévoir un budget de 5000 € sachant que 50% seront pris en charge par l'Etat et 2000 € par une subvention du Comité des Fêtes/Club de l'Espérance pour l'école de la commune.
- Eglise : la cloche de l'église n'a jamais été entretenue. Afin d'éviter un problème de sécurité majeure dans les années à venir, Monsieur le maire propose au conseil municipal de passer un contrat d'entretien biennuel avec un spécialiste. L'entreprise HORLOGE PLAIRE a été contactée et adressera un devis.
- Contrat Canal : Présentation d'un plan d'aménagement sur le terrain jouxtant la salle des fêtes, représentant une proposition de projet du contrat canal.
- La commission des chemins est convoquée lundi 12 novembre à 9h.

*** L'ambroisie, plante très allergisante à éradiquer**

L'ambroisie (Ambrosia artemisiifolia L.) fait partie des rares végétaux qui n'ont aucune qualité, de quelque nature qu'elles soient, à mettre en avant : ni gustative, ni esthétique, ni médicinale. Bien au contraire, elle est à l'origine de très nombreuses pathologies liées à la dissémination de son pollen, à partir du mois d'août jusqu'en octobre. Ce pollen extrêmement allergisant provoque rhinites, urticaires, toux, eczéma, conjonctivites, asthme, trachéites, etc, qui peuvent s'avérer très handicapants mais aussi très coûteux en termes de soins.



Article 'Le Monde.fr

Photos WEB

LA VIE COMMUNALE

Le 11 novembre anniversaire de l'armistice de 1918



A l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918, une cérémonie plus particulière s'est déroulée dans notre commune. En présence des représentants de la gendarmerie et des secours départementaux, un recueillement a eu lieu dans notre cimetière devant les tombes des soldats morts pour la France. Le cortège composé d'environ 80 personnes s'est ensuite rendu au monument aux morts de Percey où les discours officiels ont eu lieu. Les enfants des écoles ont lu la lettre d'un poilu envoyée à sa famille. La marseillaise qui a suivi a été chantée par tous les enfants présents. La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur offert à la salle des fêtes.

Lettre lue par les enfants de l'école de Percey devant le monument aux morts, le 11 novembre 2018 et écrite par un soldat de la région à sa mère le mardi 18 avril 1916 :

« «

Ma chère mère,

Merci pour ta bonne lettre que j'ai bien reçue il y a quelques jours. Nous sommes toujours à l'arrière dans le camp de Chalons où le bataillon se reforme, et nous avons bien besoin de ce repos, car les quinze jours que nous avons passés à Verdun nous ont plus fatigués et démoralisés que six mois de guerre de tranchées. Je suis heureux que la photographie que je t'ai fait parvenir par Blanche t'ait fait plaisir, c'est un bon petit souvenir, mais ce sera peut-être le dernier que tu auras de moi, car je ne te cacherai pas que, pour nous qui sommes parfois tant exposés, chaque fois que nous écrivons aux nôtres nous pensons toujours que c'est notre dernière lettre et pour quelques-uns, c'est vrai chaque jour qui s'écoule

Jusqu'à présent, le hasard a favorisé la famille et, pour moi en particulier, j'ai pu, au prix de combien de difficultés, m'en tirer sans trop de bobos, mais tu le comprendras, ma chère mère, il est presque impossible dans cette guerre interminable de sortir indemne pour celui qui est continuellement exposé et, tu le sais mieux que moi, il est peu de familles qui n'aient pas encore payé par un ou plusieurs deuils son tribut à cette horrible guerre. La nôtre ne peut pas échapper à cette règle sans exceptions, aussi, je ne t'étonnerai pas en te disant que j'ai depuis longtemps déjà fais le sacrifice de ma vie. J'attends simplement mon tout sans peur et je ne demande à la Providence qu'une chose, c'est de m'accorder cette dernière grâce : la mort plutôt qu'une horrible infirmité, conséquences de ces terribles blessures, dont nous sommes témoins tous les jours.

Je sais bien qu'il est dur de mourir à trente ans en pleine jeunesse, alors qu'on vient de sacrifier au pays cinq des meilleures années de sa vie, mais que veux-tu, ma chère mère, la mort ne choisit pas, et quand on se trouve en plein bataille, que le feu fait rage autour de soi, combien et combien qui tombent et qui, comme moi, n'ont rien fait pour mériter la mort.

Et puis, je n'ai pas d'enfants, personne ne souffrira si je disparaissais, Blanche est encore jeune, elle peut se suffire à elle-même, je ne pense donc pas qu'elle soit malheureuse si je ne reviens pas. Voilà, ma chère mère, dans quel état d'esprit j'affronte le danger ; je t'assure que la mort ne me fait pas peur et si, quelques fois dans mes lettres je laisse percer un certain découragement, je ne voudrais pas que l'on croie que c'est par peur. Si je suis démoralisé, c'est que je m'ennuie affreusement. Deux années de guerre, la souffrance, les privations et Verdun m'ont tué.

J'aurais bien voulu venir en permission avant de remonter aux tranchées, cela m'aurait fait du bien et c'eût été pour moi un grand bonheur de venir vous embrasser tous et de passer quelques journées avec Blanche mais, hélas ! Elles sont supprimées et on ne parle pas de les rétablir.

Dans quelques jours Pâques, mais pour nous ce sera un jour comme les autres. Nous aurons probablement une messe en plein air, et s'il fait beau, beaucoup d'entre nous seront heureux d'y assister.

Si tu recevais des nouvelles d'André avant moi, sois assez gentille pour me le faire savoir. Adieu, ma chère mère, je t'embrasse un million de fois de tout cœur,

Ton fils qui te chéri,
Gaston » »

Ci-dessous texte et dessin réalisés par Nathan DENECHERRE, 10 ans, fils de Christelle MAUREY.

Après un long travail d'étude sur la Grande Guerre dans sa classe, les élèves avaient pour objectif d'imaginer la vie d'un soldat à travers une lettre à leur famille. Nathan a imaginé ce texte, recopié sur ordinateur par son instituteur. Il l'a lu ensuite lors de la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts de Marcenais (Gironde).

Mardi 25 décembre 1916

Mes chers petits,

Bonjour. D'abord, j'espère que vous êtes bien sages avec votre tante Joséphine et je vous souhaite à tous un bon Noël. Remerciez-la encore pour vous avoir accueillis sous son toit. Je suis sûr que si votre Maman vous voit d'en haut, elle doit penser très fort à vous.

Moi, ça va. Mais j'ai pris une balle dans le mollet et je suis à l'hôpital. Ne vous inquiétez pas, je vais bien. J'aimerais tellement vous voir ! ... Je suis aussi désolé de vous annoncer que votre oncle Paul est mort ce matin car il a pris une abeille dans la tête.

Dites merci à votre tante pour le colis qu'elle m'a envoyé, la nourriture et les sèches. Il fait froid et pour nous réchauffer, nous faisons du feu. Dans ce pays de boue, de temps en temps, un soldat barbier nous fait la barbe et les cheveux et cela nous réconforte. Car on est sale, plein de boue et de poux. On ne peut jamais se laver et il y a des rats partout dans les tranchées. Pour Noël, on a eu du pinard et on a fait bonne becquetance en mettant en commun le contenu des colis que nous avions reçus.

Mon petit Charles et mon grand Louis, j'espère que vous ne vous chameillez pas trop et que vous aidez bien votre tante dans les signes et dans les travaux de tous les jours. S'il a neigé, j'espère aussi que vous en avez profité pour faire un magnifique bonhomme de neige. Saluez votre tante pour moi.

Votre père qui vous aime, Albert

Nous remarquons qu'il l'a signé Albert (prénom de son grand-père Albert MAUREY décédé le 2 janvier 2009).



Travaux :

Comme programmé pour début septembre, les travaux de rénovation de la place de la mairie ont été menés à bien et dans les délais par l'entreprise MANSANTI de Flogny la Chapelle.

Nous nous excusons à nouveau auprès du voisinage et de l'école pour les dérangements occasionnés par le bruit des engins de chantiers.



Ces travaux ont permis de créer 8 emplacements de stationnement, une place réservée pour personne handicapée et un arrêt de bus scolaire, tout cela pour plus de sécurité des écoliers et des usagers de la mairie.



De nouveaux panneaux d'affichage ont été fixés à l'intérieur de l'abri bus pour un meilleur confort des lecteurs en cas de pluie.

Afin de sécuriser le carrefour, lorsque le bus des écoles est en attente (celui-ci masquant la visibilité des usagers descendant la rue Albert JOLY), un troisième stop a été posé à l'angle de la petite rue.



Avec la récupération des gravats, nous avons continué le renforcement du chemin lieu-dit « les glands » ex chemin de Flogny-la-Chapelle à Neuvy-Sautour. Nous espérons que ce chemin, qui était impraticable il y a quelques années, ne soit pas dégradé. Nous vous rappelons que le débardage de bois est soumis à autorisation sur l'ensemble de la commune.



Le panneau d'affichage du hameau des Milleries étant en mauvais état, la mairie a demandé un devis de remplacement à l'atelier AMDS des Milleries. Celui-ci nous propose d'en fournir un gracieusement

La commune tient à remercier M. Manuel DE SA pour ce geste.

LES ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES – CLUB DE L'ESPERANCE

RANDONNEE NOCTURNE ET GOURMANDE : Le samedi 08 septembre ...

Une randonnée qui marche bien !!!



Cette année encore la randonnée nocturne et gourmande a rencontré un vif succès !

C'est dans une ambiance très conviviale que plus de 110 personnes ont contribué à cette réussite.

Parcours de 11 kms ponctué de diverses étapes afin de se régaler. En effet c'est après environ 2 kms du départ que l'entrée a été servie (assiette façon anglaise) puis reprise du circuit en passant par un trou perciquois (sorbet griotte et guignolet) afin de pouvoir savourer le plat principal (jambon à l'os sauce forestière et son gratin) ensuite dernière ligne droite avant de pouvoir déguster le dessert (tartelette aux fruits).

Fin de la soirée dans une très bonne ambiance générale !



LE COMITE DES FETES - CLUB DE L'ESPERANCE

REMERCE TOUTS LES PARTICIPANTS

QUI ONT CONTRIBUE A LA REUSSITE DE LA RANDONNEE

SEMI NOCTURNE ET GOURMANDE DU SAMEDI 08/09/18

SANS OUBLIER LES BENEVOLES ET NOS HOTES A CHAQUE ETAPE.



APERO DES BENEVOLES : Le dimanche 14 octobre.



Afin de remercier les bénévoles ayant participé à l'organisation des diverses manifestations de l'année 2018, un apéro était offert à la salle des fêtes. Cette rencontre a été très appréciée par tous et a permis à une trentaine de personnes de profiter de cet agréable moment pour discuter autour d'un verre et d'un buffet de mignardises salées. Encore MERCI à tous !

LOTO : Le samedi 17 novembre.

Un panneau faisant part des manifestations a été installé sur le parking de la salle des fêtes. La première annonce concernait le loto 2018.



C'est environ 60 personnes qui ont tenté leur chance afin de gagner les nombreux lots mis en jeu (bon d'achat de 130 € en boucherie ; restaurant d'une valeur de 60 € ; micro-ondes ; paniers garnis ; trottinette ; drone etc...) bref ... Noël avant l'heure pour les petits comme pour les grands !!! Buvette et petite restauration étaient au rendez-vous. Soirée conviviale et pleine de bonne humeur.

Rendez-vous à l'année prochaine !



A l'occasion de cette fin d'année, les membres du comité des fêtes / club de l'espérance vous présentent leurs vœux de Bonheur et surtout de Santé pour l'année qui arrive.

Le calendrier des festivités 2019 vous a été remis lors de notre passage...

... n'hésitez pas à nous transmettre vos idées

et, afin d'avancer ensemble, pourquoi ne pas nous rejoindre au sein du bureau.

Encore tous nos vœux pour 2019.



Pour le comité,
José MAZERON





ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE

CONCERT DE GOSPEL DE BRION

DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018



Du GOSPEL joyeusement et superbement interprété.

Le chef de chœur, Joseph LAREAU, belle voix et rayonnant était juste magnifique.

Merci aux personnes venues, pour certaines de loin, et aux quelques habitants du village qui ont pris la peine de se déplacer.

Notre association est composée de quelques femmes de 60 à 85 ans qui sont, soit croyantes, soit préservatrices de ce patrimoine construit et laissé en héritage par nos ancêtres. Toutes personnes qui voudraient se joindre à nous seraient les bienvenues.

Notre travail : organiser, préparer, nettoyer et fleurir l'église avant les diverses manifestations ou messes, éditer et distribuer les affiches, et le plus difficile : trouver des animations de qualité.

La participation est libre et les fonds récoltés nous permettent de faire les réparations les plus urgentes et de conserver ce monument en bon état. Notre dernier investissement a été de remplacer une partie des bancs les plus abîmés.

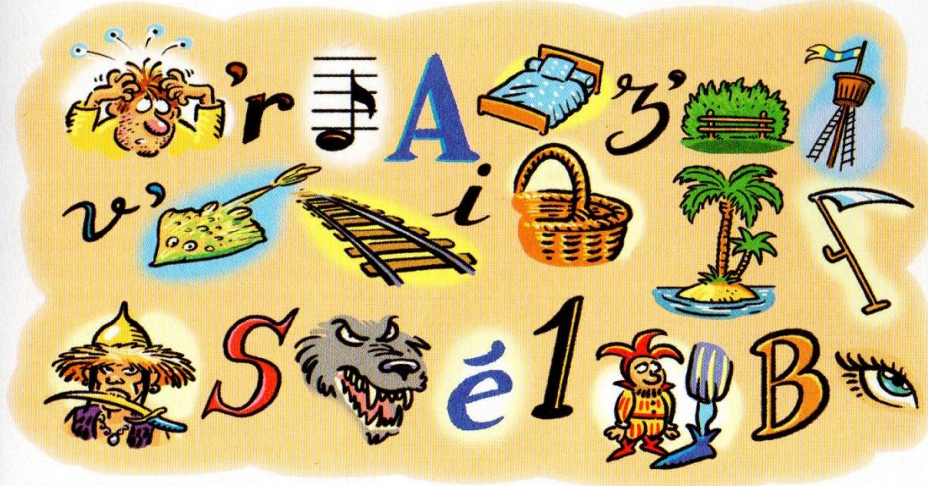


Notre prochaine manifestation : un loto le 17 mars 2019.

MOMENTS DE DETENTE

Rébus

Déchiffrez ce rébus et vous lirez une belle définition de la voyance.



Énigme

Si vous êtes aussi fort(e) que le magicien, vous saurez dire quelles sont ces quatre cartes et dans quel ordre elles sont placées.

- L'as se trouve juste à la droite du pique.
- Le carreau est plus éloigné du cœur que le cœur ne l'est du pique.
- Le roi est plus près du valet que l'as du roi.
- Le cœur est plus près du carreau que le trèfle du cœur.
- Le valet est plus éloigné du roi que le roi ne l'est de la dame.



Solutions dans le prochain numéro

SOLUTIONS DES ENIGMES DU NUMERO PRECEDENT

Soyons logiques : le nombre de voitures est identique au numéro du département d'origine. Marseille étant situé dans les Bouches-du-Rhône, on a compté 13 voitures venant de cette ville.

Vol au camping : la photo prise par le campeur n'est pas de bonne qualité, mais elle permet quand même de voir que le conducteur de la voiture qui s'enfuit est assis sur le siège de droite. LALOUPE en a conclu que la voiture était anglaise, et c'est sur John qu'il a donc reporté tous ses soupçons.

BELLE LANGUE FRANÇAISE, A DEGUSTER ABSOLUMENT !



Quelle est la différence entre la lettre A et le clocher de l'église ?
> > > > La lettre A, c'est la voyelle et le clocher, c'est là qu'on sonne.

Quelle est la différence entre un cendrier et une théière ?
> > > > Le cendrier c'est pour des cendres, la théière c'est pour mon thé.



> > > > Pourquoi dit-on d'un pauvre malheureux, ruiné et qui n'a même plus un lit dans lequel se coucher, qu'il est dans de *beaux draps* ?

> > > > Et celui qui a des ennuis judiciaires dans de sales draps, même si la servante les changent tous les jours...

Attends, et ce n'est pas tout !...



> > > > Pourquoi dit-on qu'il y a *Embarras de voitures* quand il y en a trop et "*Embarras d'argent*" quand il n'y en a pas assez ?

> > > > Pourquoi parle-t-on des *quatre coins* de la Terre alors qu'elle est *ronde* ?



Quand un homme se meurt, on dit qu'il **s'éteint**. Quand il est mort, on l'appelle « **feu** » !

Pourquoi *un bruit transpire*-t-il avant d'avoir couru ?
Pourquoi *lave-t-on une injure* et *essuie-t-on un affront* ?



LES HISTORIETTES DE LILLANE

- Dans un hôpital, deux fous jouent aux cartes.

→ Soudain, une infirmière arrive avec une seringue ; l'un des deux fous s'écrie ; « Tiens, voilà la dame de pique »

- Octave dit à un copain : « j'ai rendu une feuille blanche au contrôle ».

→ « Zut, moi aussi ! La maîtresse va croire qu'on a copié ».

RECETTES FACILES

Grog bourguignon au cassis



À CONSOMMER
AVEC MODÉRATION

Ingrédients

- 15 cl de vin rouge de Bourgogne
- 5 cl de crème de cassis
- 1 clou de girofle
- 2 c. à soupe de sucre

Préparation :

ÉTAPE 1 : Versez tous les ingrédients dans une casserole.

ÉTAPE 2 : Faites chauffer jusqu'à ébullition, retirez les clous de girofle puis versez dans des verres résistants à la chaleur.

ÉTAPE 3 : Décorez d'un bâtonnet de cannelle ou d'une tranche de citron.

Le tartouillat



Ingrédients

- 60 g farine,
- 1/4 de cuillère à café de sel,
- 125 g de sucre,
- 2 oeufs,
- 125 ml de lait,
- 250 g de cerises ou de poires,
- 1 cuillère à soupe de marc ou de kirsch.

Préparation :

ÉTAPE 1 : Préchauffer le four à 200 degrés C.

ÉTAPE 2 : Dans un saladier, mélanger ensemble la farine, le sucre et le sel. Former un puits au milieu, dans lequel on casse les oeufs. Mélanger légèrement puis ajouter petit à petit le lait en mélangeant bien au fouet pour obtenir une pâte bien lisse.

ÉTAPE 3 : Beurrer un moule à manqué de 20 cm de diamètre. Dénoyer les cerises (ou peler et couper les poires en fines tranches). Mélanger les fruits et kirsch ou marc à la pâte et verser dans le moule.

ÉTAPE 4 : Cuire au four pendant 30 minutes ou jusqu'à ce que la pointe d'un couteau insérée au centre ressort sèche. Laisser refroidir pendant 5 minutes avant de démouler le tartouillat.

ÉTAPE 5 : Servir chaud ou à température ambiante, le jour même.



Cette photographie représente le mariage de Marcelle DELLIER avec Louis LHUILLIER, le 24 septembre 1930.

Nous faisons appel à celles et ceux qui peuvent nous renseigner sur le nom des personnes assistant à ce mariage et nous faire part de leurs souvenirs de cet évènement, ou de ce lieu.

Merci de votre participation.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Le 26 octobre 2018 : Eva BOUCHERON 3, rue de la Sogne

Félicitations aux heureux parents

NOUVEAUX ARRIVANTS

M. et Mme THOUVENIN et leurs enfants 6, rue de la Sogne

M. SOEUR et Mme LARGY et leur enfant 11, rue de la Sogne

M. DUBOIS et Mme LARIVE 15, rue de la croix St Jacques

M. PITTE Fernand 17, rue de la Sogne

Nous leur souhaitons la bienvenue

DATES A RETENIR

Le 13 janvier 2019 : vœux du maire et galette des rois

Le 10 février 2019 : après-midi crêpes

Le 9 mars 2019 : AG du club de l'espérance

Le 17 mars 2019 : loto de l'association de l'église

Le 7 avril 2019 : randonnée pédestre

Le 12 mai 2019 : vide greniers – marché paysan

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web: www.percey.fr

Communauté de communes Serein et Armance (T: 03 86 80 50 50)

SPANC – portage des repas (T : 03 86 35 94 15 le lundi et jeudi)

Ordures ménagères (T : 03 86 43 46 43)

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Jeannine DURAND, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.